PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de ville de la Ville du Lac St-Joseph, tenue en date du 20 décembre 2004, à 20h00, au Centre Brûlart, 1229 rue Chanoine Morel, à Sillery.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Blouin, maire
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Michel Croteau, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Robert Simard, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller

6989 – Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur Raymond Blouin, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

6990 - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance régulière du 20 décembre 2004 en y ajoutant toutefois les sujets suivants :

- Dépôt du rapport final concernant l'étude de faisabilité de la piste cyclable et pédestre;
- Rapport de l'inspecteur en bâtiment;
- Correspondance de la M.R.C.;
- Mandat à Monsieur Armand Létourneau;
- Renouvellement des assurances pour l'année 2005.

6991 – Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance régulière du 15 novembre 2004

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Robert Simard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal des délibérations de la séance régulière du Conseil municipal tenue en date du 15 novembre 2004.

6992 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance spéciale du 7 décembre 2004

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal des délibérations de la séance spéciale du Conseil municipal tenue en date du 7 décembre 2004.

6993 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par le conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2004;
- Réconciliation bancaire au 30 novembre 2004;
- Rapport budgétaire au 30 novembre 2004;

6994 - Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2004-114 à 2004-133, tels que préparés par le secrétaire-trésorier.

6995– Compte rendu de la réunion du Comité chargé d'analyser les offres de services professionnels relativement aux travaux de réhabilitation du Chemin Thomas Maher

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le compte rendu de

la réunion du Comité chargé d'analyser les offres de services professionnels relativement aux travaux de réhabilitation du Chemin Thomas Maher, tenue en date du 9 décembre 2004, tel que soumis.

6996 – Adoption du règlement 04-171

Le Maire, monsieur Raymond Blouin soumet pour adoption le règlement numéro 04-171, décrétant la préparation des plans et devis pour l'exécution des travaux de réfection du Chemin Thomas Maher ainsi qu'un emprunt au montant de 95 000 $ pour en défrayer le coût.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes.* Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 04-171 et renoncent à sa leture.

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 04-171, tel que rédigé.

6997 – Projet je loi privé, amendement à la Charte de la Ville

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Prend acte des démarches effectuées par le procureur de la municipalité, Me Léonce E. Roy visant la présentation d'un bill privé pour permettre au conseil municipal de tenir ses séances du conseil sur le territoire de la M.R.C. de la Jacques-Cartier.

- Selon les informations obtenues, le projet de loi sera présenté à la session du printemps prochain.

6998 – Fin de l'entente du site d'enfouissement sanitaire

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que les municipalités faisant partie du contrat conviennent :

- que le contrat prend fin le 31 décembre 2004;

- que le surplus et ses intérêts apparaissant aux états financiers sont réservés pour payer la fermeture du site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Saint-Raymond situé au 590, chemin Bourg-Louis conformément aux normes et exigences du ministère de l'Environnement;

- Après le paiement des dépenses pour la fermeture du site, le surplus restant ou le déficit seront calculés au prorata des sommes payées antérieurement selon la répartition annuelle faite par les vérificateurs externes;

- La vente des actifs du site d'enfouissement sanitaire à la Régie sera répartie au prorata des sommes payées antérieurement selon la répartition annuelle faite par les vérificateurs externes.

- prend acte de la résolution de la Ville de Saint-Raymond nous informant de la fin de l'entente relative au site d'enfouissement sanitaire et nous informant également qu'à l'avenir ce site sera opéré par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

Il est également résolu qu'à chaque année un rapport financier sur l'évolution de la réserve sera transmis à chaque municipalité participante. Les frais de vérification relatif à la production dudit rapport seront répartis entre les municipalités au prorata que chacune d'elle possède dans la réserve.

6998-A – Ajournement de la séance régulière

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité d'ajourner cette séance à 20h30 pour tenir une séance spéciale du Conseil:

6998-B – Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 décembre 2004.

6998- C – Adoption du règlement numéro 04-169 – budget 2005

Le Maire, monsieur Raymond Blouin, soumet pour adoption le règlement numéro 04-169 décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2005, fixant le taux de la taxe foncière, fixant également la date d'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du 2ème versement sur lesdits comptes de taxes.

Une demande de dispense de lecture a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes.* Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 04-169 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 04-169, tel que rédigé.

6998-D – Adoption du règlement numéro 04-170, compensation sur les biens fonds non imposables

Le Maire, monsieur Raymond Blouin, soumet pour adoption le règlement numéro 04-170 décrétant l'imposition d'une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes.* Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 04-170 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 04-170, tel que rédigé.

6998-E – Ajustement du salaire de la secrétaire-trésorière

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Fixe le salaire de la secrétaire-trésorière, Madame Vivian Viviers, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2005, à 15 000 $;

- Accepte de payer à la secrétaire-trésorière un loyer mensuel de 400 $ pour l'occupation des locaux administratifs de la municipalité dans l'immeuble sis au 1048, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph;

- Accepte de défrayer cinquante pour cent (50%) du coût de l'assurance collective de la secrétaire trésorière pour l'année 2005;

- Accepte également de contribuer à raison de cinq pour cent (5%) du salaire de la secrétaire-trésorière à un régime de retraite administré par Desjardins Sécurité Financière;

- Accepte aussi de rembourser à la secrétaire-trésorière ses frais de déplacements à raison de trente-cinq sous (0,35 $) du kilomètre parcouru avec son véhicule personnel.

6998- F – Levée de la séance spéciale

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance spéciale à 20h45.

Continuation de la séance régulière du 20 décembre 2004.

6999 – Dépôt des documents relativement aux ententes intermunicipales concernant les premiers répondants, incendie et sécurité civile

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Prend acte du dépôt des documents relativement aux ententes intermunicipales concernant les incendies et la sécurité civile, les premiers répondants et la bibliothèque municipale.

- Accepte de payer sa quote-part pour l'année 2005.

7000 – Dépôt du rapport final concernant l'étude de faisabilité de la piste cyclable et pédestre

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Accepte le rapport final déposé par la firme Roche Limitée, Groupe Conseil, concernant l'étude de faisabilité technique et financière d'une piste cyclable et pédestre autour du Lac Saint-Joseph.

7001 – Rapport de l'inspecteur en bâtiments

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Robert Simard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Accepte le rapport de l'inspecteur en bâtiments concernant les permis émis au cours du mois de novembre 2004.

- Prend acte également d'une lettre adressée par l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Denis Bourgault, à Fiducie Paga en date du 16 décembre 2004, lui demandant de respecter les conditions établies suite à la dérogation mineure accordée en date du 20 septembre 2004 en déplaçant sa haie de cèdres.

7002 – Correspondance de la M.R.C.

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Prend acte de la résolution no 04-223-0, schéma d'aménagement révisé – nomination de la commission consultative, adoptée par le Conseil de la M.R.C. de la Jacques-Cartier, le 24 novembre 2004.

7003 – Mandat à Monsieur Armand Létourneau

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Confie à Monsieur Armand Létourneau le mandat d'exécuter certains travaux ponctuels qui lui seront déterminés par le Conseil municipal.

- Accepte de verser à Monsieur Armand Létourneau un tarif horaire de 40,00 $ pour l'exécution desdits travaux.

7004 – Renouvellement des assurances pour l'année 2005

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Robert Simard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Accepte la proposition d'Assurathèque au montant de 9 029,64 $ pour le renouvellement des assurances générales et professionnelles de la Ville pour l'année 2005.

- Demande à Assurathèque de nous produire un avenant concernant les ententes intermunicipales qui ont été signées et déposées à la compagnie d'assurances.

7005 – Comité d'urbanisme

Monsieur Guy Jacob présente trois dossiers qui ont été soumis à une séance du Comité d'urbanisme le 14 décembre 2004 :

Dossier 04-01 – Monsieur Luc Paré

Monsieur et Madame Paré se sont présentés devant le comité pour formuler leur demande de dérogation mineure. Le chemin conduisant à leur résidence est un cul-de-sac qui se termine chez eux. Le lot en face de leur résidence appartient au gouvernement. Ils veulent démolir le chalet déjà existant, actuellement dérogatoire, pour en reconstruire un de 24 x 26 mais plus près de la route, ce qui améliorerait déjà la situation. Après étude, on suggère de changer les dimensions du chalet pour garder environ 72" de la route. On demande de pivoter le chalet projeté. Monsieur Renaud demande la production d'un nouveau plan incluant le champ d'épuration. On demande donc de produire un nouveau projet qui respecterait la marge de recul arrière de 15m.

Il est donc convenu de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil municipal, alors que nous aurons reçu leur nouveau certificat d'implantation.

Dossier 04-02 Pierre Moffet

Monsieur Pierre Moffet présente son projet de construction. Il désire se construire une maison sans tenir compte de la marge de recul arrière de 15 m. puisque le terrain qui borne son propre terrain appartient au gouvernement et ne pourra jamais être construit. Il respecte ainsi amplement la marge de 15 mètres.

Il est donc convenu d'accepter la dérogation mineure sollicitée par Monsieur Moffet, étant donné que le problème soulevé par ce dernier pourrait être résolu par un changement de zonage qui amènerait son terrain dans une zone « C » plutôt qu'une zone « B », et d'autoriser la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation dans le journal Le Courrier de Portneuf.

Dossier 04-03 – Monsieur Jean Faber

Monsieur Jean Faber a déposé un plan concernant sa propriété sise au 522-A Chemin Thomas Maher. Monsieur Faber a reculé son ancien chalet pour pouvoir en faire un autre bâtiment, soit garage ou remise.

Le Conseil convient donc, compte tenu que ce n'est pas une rue, compte tenu que la norme est à trois mètres, compte tenu que ça ne cause pas préjudice aux propriétaires adjacents, d'accepter cette dérogation mineure en tenant compte toutefois de la position suggérée par le Comité d'urbanisme et vu qu'il n'y a aucun autre moyen de le faire autrement et conditionnellement à ce que ce ne soit jamais habitable et d'autoriser la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation dans le journal Le Courrier de Portneuf.

Il est donc convenu que la secrétaire-trésorière transmettra une lettre aux trois (3) propriétaires ci-haut mentionnés pour les informer des décisions prises lors de cette séance du Conseil municipal avec copie à l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Denis Bourgault.

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil reporte le dossier de 04-01 à la prochaine séance du Conseil municipal et accorde les dérogations demandées concernant les dossiers 04-02 et 04-03.

7006 – Avis de motion pour modifier le règlement 91-90

Avis de motion est, par les présentes, donné par le Conseiller Guy Jacob, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour :

1. Modifier le règlement 91-90 relatif à la construction afin de prévoir que toute demande de permis pour la construction, la reconstruction ou la modification d'une installation septique devra être accompagnée d'un rapport géotechnique préparé et signé par un spécialiste.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes.*

7007 - Nomination d'un représentant de la municipalité au sein du conseil de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Nomme Monsieur Raymond Blouin, maire de la municipalité à titre de représentant de la municipalité au sein du conseil de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2005.

7008 – Remerciements à Monsieur Armand Létourneau.

Monsieur Robert Simard prend la parole pour remercier au nom de tous les membres du Conseil municipal, Monsieur Armand Létourneau, pour les trente années de service à titre de secrétaire-trésorier au sein de la Ville. Monsieur Létourneau a toujours été très dévoué et disponible pour toutes les personnes qui ont pu le côtoyer au cours de ces années. Nous lui souhaitons tous une très heureuse retraite.

7009 – Levée de la séance

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h55.

Vivian Viviers	**Raymond Blouin**
Secrétaire-trésorière	**Maire**